



ARRÊTÉ n° 16-2023-05-24-00005
**portant nomination des lieutenants de louveterie
dans le département de la Charente**

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le Code de l'environnement et notamment les articles L.427-1 à L.427.7 et R.427-1 à R.427-21 ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;
- Vu** les arrêtés ministériels du 12 juillet 2019 et du 14 juin 2010 relatifs aux Lieutenants de Louveterie ;
- Vu** la documentation technique du 12 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie ;
- Vu** l'avis du groupe départemental réuni le 5 mai 2023 ;
- Vu** l'avis du président de l'association départementale des lieutenants de Louveterie ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Charente :

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Pour la période restant à courir jusqu'au 31 décembre 2024, sont nommés lieutenants de louveterie pour exercer leurs fonctions dans les circonscriptions suivantes :

Circonscription n°1

Titulaire Mr Sébastien DUCHER
demeurant La Peyre – 16320 GARDES LE PONTAROUX

Circonscription n°2

Titulaire Mr Eric GILLAIZEAU
demeurant Bel-air – 16390 PILLAC

Circonscription n°3

Titulaire Mr Romain LANDREVIE
demeurant Chez Bournet – 16220 MONTBRON

Circonscription n°4

Titulaire Mr Cyril GORRICHON
demeurant chez Druinaud, 3 route de Saint-Même les Carrières – 16130 SEGONZAC

Circonscription n°5

Titulaire Mr Alain LEBECQ
demeurant 105, route de la Cigogne – Chez Rullier -16300 BARRET

Circonscription n°6

Titulaire Mr Maxime GERMON
demeurant 4 route de Montbron- Biée – 16380 SOUFFRIGNAC

Circonscription n°7

Titulaire Mr Jean-François MICHEL
demeurant Champéry - 16150 CHIRAC

Circonscription n°8

Titulaire Mr Samuel SOURY
demeurant Beaumont - 16110 YVRAC ET MALLEYRAND

Circonscription n°9

Titulaire Mr Jean-Yves BAILLOUX
demeurant Chez Mesnard - 16240 LA FORET-DE-TESSÉ

Circonscription n°10

Titulaire Mr Philippe BUREAU
demeurant Chez Sacquet - 16300 SAINT-BONNET

Circonscription n°11

Titulaire Mr Christian VIGNAUD
demeurant 33 avenue de Barbezieux - 16100 CHÂTEAUBERNARD

Circonscription n°12

Titulaire Mr Nicolas JUDE
demeurant 3 Route de Vibrac – 16290 MOULIDARS

Circonscription n°13

Titulaire Mr Johanne Lagarde
demeurant 255 rue Lucien Deschamps – 16420 CHAMPNIERS

Circonscription n°14

Titulaire Mr Sylvain MAGNERON
demeurant 3 Impasse du Bois Gigot - Les Alleuds – 79190 ALLOINAY

Circonscription n°15

Titulaire Mr Alexandre MANCEAU
demeurant 20 rue Jules Ferry – 16350 CHAMPAGNE-MOUTON

Circonscription n°16

Titulaire Mr Denis BOUILLAUD
demeurant 28 rue Antoine de St Exupéry – 16380 CHAZELLES

Article 2 : Les lieutenants de louveterie nommés sur les circonscriptions N°2, N°6 sont nommés pour une période probatoire d'un an. Ils pourront être reconduits dans leurs fonctions par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2024 au regard de leur investissement et manière de servir.

Article 3 : Toute négligence, abus ou tout autre motif grave entraînera le retrait de la commission.

Article 4 : La liste des communes dépendantes des circonscriptions sont citées à l'annexe 1.

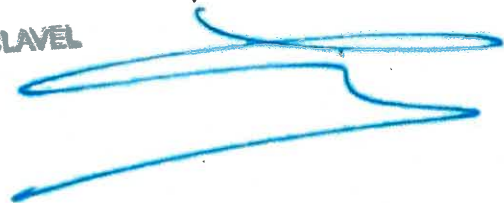
Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement, le lieutenant de Louveterie titulaire sera remplacé dans l'exercice de ses fonctions par un autre louvetier disponible figurant dans la liste ci-dessus.

Article 6 : L'arrêté modifié du 6 avril 2022 portant nomination des lieutenants de louveterie du département de la Charente est abrogé.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets de Cognac et Confolens et le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie conforme sera adressée au colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Charente, au service départemental de l'Office français de la biodiversité et au président de la fédération des chasseurs de la Charente. Un affichage dans toutes les communes du département sera assuré par les maires.

 La préfète
Martine CLAVEL

Angoulême, le 24 MAI 2023
La préfète,



11-11-11
11-11-11